



# PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 novembre 2021  
18h30 à la salle du Temps Libre

- Présents :

ARNAUD Benjamin ; BAULIG Gaspard, DESCHATRETTES Peggy ; DRU Emmanuel ; HOUSSAIS Pierre ; JAOUEN Jean-François, JUGUET André ; LE GOFF Thibaut, LE HOUEROU Alain ; LE ROY Nadia ; ROUGNANT Marie Jo ; TAUPIN Christelle ; VETEAU Delphine

- Absents excusés :

OUVRARD Florence ; PIERRE Valentine

- Absents non excusés :

- Date de la convocation : 27/10/2021

*Approbation du PV du conseil municipal du 22 septembre 2021 transmis par courriel le 28 Octobre 2021.*

## ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du rapport de la CLECT (COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES) au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et 2021**
2. **Approbation du rapport de la CLECT au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et 2021 (partie dérogatoire)**
3. **Examen des devis concernant les travaux de réfection de route à Kerléo**
4. **Tarifs Gites**
5. **Tarifs Camping**
6. **Informations et questions diverses**

Désignation du secrétaire de séance : Benjamin ARNAUD

**2021\_11\_02\_01. Approbation rapport CLECT****APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES  
AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020 et 2021**

- VU l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts,  
VU les articles L 5211-1 et suivants et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 portant fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de Communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux ;  
VU l'arrêté préfectoral du fixant les statuts de Lannion-Trégor Communauté et notamment l'article 6,

CONSIDERANT le rapport, approuvé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 20 septembre 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL est INVITE à

APPROUVER le rapport de droit commun de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 20 septembre 2021 annexé à la présente délibération dont les conclusions portent sur :

- L'évaluation définitive concernant « le transfert de la compétence Enfance Jeunesse par les communes du syndicat d'Aod Ar Brug»,
- L'évaluation définitive concernant le transfert de la compétence voirie exercée par les syndicats de voirie

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Des informations sont apportées par André JUGUET, représentant de la commune à la CLECT,  
Puis le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le rapport présenté ci-dessus

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les contrats à intervenir.

**VOTE : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION**

**2021\_11\_02\_02. Approbation rapport CLECT dérogatoire****APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES  
AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020 et 2021**

- VU l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts,  
VU les articles L 5211-1 et suivants et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 portant fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de Communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux ;  
VU l'arrêté préfectoral du fixant les statuts de Lannion-Trégor Communauté et notamment l'article 6,

CONSIDERANT le rapport, approuvé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 20 septembre 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL est INVITE à

APPROUVER le rapport « procédure dérogatoire » de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 20 septembre 2021 annexé à la présente délibération pour les dispositions qui concernent la commune dont les conclusions portent sur :

O Le Bonus Sapeur Pompiers Volontaires

- O Le financement de la ligne Macareux
- O La gestion des Eaux Pluviales Urbaines

**APPROUVER** le montant des attributions de compensation définitives pour les années 2020 et 2021 calculées en tenant compte du rapport du 20 septembre 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant

Des informations sont apportées par André JUGUET, représentant de la commune à la CLECT, Puis le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le rapport présenté ci-dessus

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les pièces administratives

**VOTE : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION**

### **2021\_11\_02\_03. Examen des devis concernant les travaux de réfection de route à Kerléo**

Le Maire informe les élus de la forte dégradation de la route communale reliant l'exploitation agricole de Kerléo à la jonction avec la D6 au lieu-dit Le Maudu.

La remise en état de cette route doit se faire en deux temps :

- Travaux préparatoires : purge route, mise en œuvre d'empierrement GNT 0/80 et GNT A 0/31,5, curage fossé, busage en tuyau annelé diamètre 300 et reprise tranché en enduit bicouche
- Voirie définitive : préparation de chantier, reprofilage en grave bitume 0/14, mise en œuvre d'un béton bitumeux 0/10 et calage des accotements

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre

La moins-disante étant LTC « Service voirie » pour :

- Des travaux préparatoires de 12 761,44 €
- Un busage optionnel d'entrée de champ et traversée de route en fonction de l'état du réseau pour une somme de 1146,60 €

Le maire propose de retenir cette entreprise

Des informations complémentaires sont apportées par Emmanuel DRU qui précise que les travaux se dérouleront au printemps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** Le choix l'entreprise LTC pour les sommes de **13908,04 €**

**PRECISE** Que la dépense est prévue au budget communal 2021

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis présenté ci-dessus

**VOTE : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION**

## 2021\_11\_02\_04. TARIFS DES GITES COMMUNAUX 2022

Les informations sont apportées par Benjamin Arnaud qui informe des légères modifications par rapport à 2021.

Après échanges et discussion

Vu la commission Tourisme du 26 octobre 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE** de fixer les tarifs des gîtes communaux comme ceci :

Date	Grand Gîte LA MOUETTE	Petit Gîte L'HIRONDELLE	Date	Grand Gîte LA MOUETTE	Petit Gîte L'HIRONDELLE	Date	Grand Gîte LA MOUETTE	Petit Gîte L'HIRONDELLE
08-janv	-	170.00 €	04-juin	300.00 €	220.00 €	29-oct	250.00 €	170.00 €
15-janv	-	170.00 €	11-juin	300.00 €	220.00 €	05-nov	250.00 €	170.00 €
22-janv	-	170.00 €	18-juin	300.00 €	220.00 €	12-nov	250.00 €	170.00 €
29-janv	-	170.00 €	25-juin	350.00 €	260.00 €	19-nov	250.00 €	170.00 €
05-févr	-	200.00 €	02-juil	350.00 €	260.00 €	26-nov	250.00 €	170.00 €
12-févr	-	200.00 €	09-juil	450.00 €	400.00 €	03-déc	250.00 €	170.00 €
19-févr	-	200.00 €	16-juil	450.00 €	400.00 €	10-déc	250.00 €	170.00 €
26-févr	-	200.00 €	23-juil	450.00 €	400.00 €	17-déc	250.00 €	170.00 €
05-mars	-	170.00 €	30-juil	450.00 €	400.00 €	24-déc	350.00 €	260.00 €
12-mars	-	170.00 €	06-août	450.00 €	400.00 €	31-déc	350.00 €	260.00 €
19-mars	-	170.00 €	13-août	450.00 €	400.00 €			
26-mars	-	170.00 €	20-août	450.00 €	400.00 €			
02-avr	250.00 €	170.00 €	27-août	300.00 €	220.00 €			
09-avr	300.00 €	220.00 €	03-sept	300.00 €	220.00 €			
16-avr	300.00 €	220.00 €	10-sept	300.00 €	220.00 €			
23-avr	300.00 €	220.00 €	17-sept	250.00 €	170.00 €			
30-avr	300.00 €	220.00 €	24-sept	250.00 €	170.00 €			
07-mai	300.00 €	220.00 €	01-oct	250.00 €	170.00 €			
14-mai	300.00 €	220.00 €	08-oct	250.00 €	170.00 €			
21-mai	300.00 €	220.00 €	15-oct	350.00 €	260.00 €			
28-mai	300.00 €	220.00 €	22-oct	350.00 €	260.00 €			

NB : Une location longue durée est en cours dans le grand gîte jusqu'au 31 Mars 2022.

Les montants des cautions restent inchangés :

- **300 euros pour le gîte**
- **70 euros pour le ménage**

Le forfait ménage reste inchangé, est de 70 euros.

Forfait chauffage (Inchangé) en période basse saison (mi-octobre à mi-mai)

Tarif à la semaine :

- **25 euros pour le petit gîte**
- **40 euros pour le grand gîte**

**VOTE : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION**

**2021\_11\_02\_05. TARIFS DU CAMPING 2022**

Les informations sont apportées par Benjamin Arnaud qui informe des légères modifications par rapport à 2021.

Après échanges et discussion

Vu la commission Tourisme du 26 octobre 2021,

Le conseil municipal, à la majorité : [13 POUR, 1 ABSTENTION (B.ARNAUD)]

**DECIDE** de fixer les tarifs du camping comme ceci :

**EMPLACEMENTS**

<b>EMPLACEMENTS</b>	<b>TARIFS 2022</b>
Taxe de séjour 2022	<b>TARIF FIXE PAR LTC</b>
Emplacement simple Basse Saison	<b>4.20 €</b>
Emplacement simple Haute Saison : JUILLET /AOUT	<b>4.50 €</b>
Emplacement eau + électricité basse saison	<b>7.20 €</b>
Emplacement eau + électricité haute saison : JUILLET ET AOUT	<b>7.50 €</b>
Redevance campeur adulte et visiteur	<b>3.10 €</b>
Redevance campeur 8 ans et + et visiteur	<b>3.10 €</b>
Redevance campeur de 1 à 7 ans	<b>1.60 €</b>
Redevance campeur de moins de 1 an	<b>GRATUIT</b>
Auto / Moto	<b>2.10 €</b>
camping car : Forfait 1 journée en basse saison - Vidange incluse	<b>12.00 €</b>
camping car : Forfait 1 journée en haute saison- Vidange incluse	<b>13.00 €</b>
Camping car - borne	<b>5.10 €</b>
Camping car - Vidange seule	<b>6.00 €</b>
Animal	<b>2.00 €</b>
Douche chaude	<b>GRATUIT</b>
Piscine chauffée	<b>Plus active, devis en cours...</b>
Jeton machine à laver	<b>3.00 €</b>
Pastille	<b>1.00 €</b>

**Remise de 10% pour les touristes locataires en mobil home  
4 personnes et 6 personnes sur la saison 2022**

**MOBIL HOME :**

Période 2022 Mobilhome 4/5 personnes	TARIFS 2022	Période 2022 Mobilhome 6 personnes	TARIFS 2022
Du 26/03 au 28/05	<b>235,00 €</b>	Du 26/03 au 28/05	<b>250,00 €</b>
Du 28/05 au 25/06	<b>250,00 €</b>	Du 28/05 au 25/06	<b>275,00 €</b>
du 25/06 au 16/07	<b>320,00 €</b>	du 25/06 au 16/07	<b>350,00 €</b>
du 16/07 au 20/08	<b>430,00 €</b>	du 16/07 au 20/08	<b>450,00 €</b>
Du 20/08 au 27/08	<b>320.00 €</b>	Du 20/08 au 27/08	<b>350.00 €</b>
Du 27/08 au 24/09	<b>240.00 €</b>	Du 27/08 au 24/09	<b>270.00 €</b>
Du 24/09 au 29/10	<b>200.00 €</b>	Du 24/09 au 29/10	<b>230.00 €</b>

**REDEVANCE DES MOBIL HOME PRIVES :**

LOCATION ANNUELLE MOBILHOME	TARIFS 2022 (avec remise de 5%)
Moins de 9 mètres	<b>1 396.50 €</b>
Plus de 9 mètres	<b>1 586.50 €</b>
Majoration emplacement 21 & 22	<b>243.20 €</b>

Les montants des cautions restent inchangés :

- 300 euros pour le camping
- 70 euros pour le ménage

Pour la redevance annuelle : Facturation suite au relevé des compteurs, à 100 % de la consommation

**VOTE : 12 POUR / 0 CONTRE / 1 ABSTENTION****6. Questions et informations diverses**

- *Célébration et repas du 11 Novembre. Les élus seront impliqués lors du repas du 11 Novembre :*
  - Une équipe préparera la salle
  - Une autre équipe assurera le service
- *Subvention City Stade. Diverses subventions sont attendues :*
  - Une demande est déposée depuis quelques mois à la Région
  - Une autre demande sera faite suite aux propositions du gouvernement de favoriser « un plan massif pour les équipements sportifs » de proximité
- *Panneaux de signalisation afin d'imposer la réduction de vitesse.*

- *Ils sont fortement attendus par les habitants*
- *La commande est signée et ils seront installés en hiver.*
- *Sécurité des piétons et des cyclistes.*
- *Permanences thématiques des élu.es. Les habitants sont encouragés à prendre RDV avec les élu.es sur les thématiques les concernant.*
- *Dans quelques semaines les correspondant.es des quartiers seront réunis pour faire le bilan des réunions de cet été.*
- *Date du prochain Conseil Municipal le lundi 13 décembre.*